

**Service Culture et Communication**

Vanessa DRAUT (☎ 55 05 74 – 464)

**Concerne : Kongscht & Hobbymaart 2025**

Madame, Monsieur,

La Commission de la Culture a le plaisir de vous informer que la nouvelle édition du « Kongscht & Hobbymaart » aura lieu le **22 et 23 mars 2025** au :

Centre Culturel « Beim Nössert » - 14, rue de Schifflange L-3316 BERGEM

Une association locale se chargera des collations et du service pendant les 2 jours de la manifestation (repas de midi les 2 jours, boissons et pâtisseries).

La salle sera accessible pour les exposants le samedi, 22 mars 2025 de 09h00 – 11h00 pour aménager le stand d'exposition. Pour les visiteurs, la salle ne sera accessible qu'à partir de 11h30 – 18h00 le samedi et le dimanche de 11h00 – 18h00.

Dû au nombre restreint de tables et de panneaux disponibles, la Commission de la Culture se réserve le droit de n'accorder qu'une seule table (dimension 1,80/1,60 x 0,80 m) et si nécessaire, un seul panneau (1,70 x 1,20 m) par participant.

Veillez, Madame, Monsieur, nous soumettre votre candidature de participation **jusqu'au 17 février 2025 au plus tard**, en adressant le coupon-réponse ci-dessous à :

- [redaction@mondercange.lu](mailto:redaction@mondercange.lu) ou
- Administration Communale de Mondercange  
Commission de la Culture  
B.P 50  
L-3901 Mondercange.

Toute autre question ou remarque est à formuler par écrit.

Une confirmation de participation définitive vous sera envoyée après la date limite.

Pour la Commission de la Culture,

Luc THINNES  
Président

Daniel SCHOLTES  
vice-président

# **Fiche de candidature - Konscht & Hobbymarkt 2025**

PRÉNOM/NOM :

ADRESSE (complète) :

TÉLÉPHONE/GSM :

E-MAIL :

NATURE DES OBJETS EXPOSÉS (bijoux, déco, liqueurs d'alcool, confiture, etc) :

- *prière de joindre quelques photos*

J'AI BESOIN :

- 1 table et/ou
- 1 panneau

REMARQUE :

## **Info/Rappel :**

Dû au nombre restreint de tables et de panneaux disponibles, la Commission de la Culture se réserve le droit de n'accorder qu'une seule table (dimension 1,80 x 0,80 m) et si nécessaire, un seul panneau (1,70 x 1,20 m) par participant.

La Commission de la Culture met à disposition une centaine de crochets pour l'accrochage de vos œuvres. Pour tout autre matériel nécessaire pour monter ou fixer votre stand, vous êtes priés de bien vouloir vous en charger.

### **Informations relatives à la protection des données personnelles**

La commune s'engage à recueillir les données personnelles en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément au Règlement général à la protection des données à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Aucune donnée personnelle n'est conservée après la fin de ce traitement.

La personne concernée dispose et conformément aux cas prévus par le règlement au droit à l'accès, à la rectification, à la limitation ou à l'effacement de ces données collectées pour ce traitement spécifique.

Toutes les réclamations, demandes d'informations, de retrait, de rectification ou de consultation des données détenues par la commune de Mondercange constituant des données à caractère personnel sont à adresser au Délégué à la Protection des Données à : Commune de Mondercange - 18, rue Arthur Thinnès L-3901 Mondercange ou par mail à [gopr@mondercange.lu](mailto:gopr@mondercange.lu).